

Logo UFR + logo partenaires :

éventuellement)

**INTITULE** : Master 2 Droit privé, parcours « Droit des activités numériques et tiers de confiance ».

M2 DANTC

**FORMATION EN ALTERNANCE**









**METIERS VISES**

* Commissaire de justice
* Avocat spécialisé dans le droit des activités numériques
* Magistrat spécialisé dans le droit des activités numériques
* Juriste d’entreprise spécialisé dans le droit des activités numériques
* Responsable juridique spécialisé dans le droit des activités numériques
* Cadre de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
* Juriste au sein de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés
* Correspondant informatique et liberté
* Délégué à la protection des données
* Chargé de mission pour les nouvelles technologies…

**OBJECTIFS de formation**

* Comprendre et analyser tous les aspects juridiques liés aux nouvelles technologies.
* Assister ou conseiller en droit du numérique et des nouvelles technologies.
* Accompagner les projets de l’entreprise en droit du numérique.
* Négocier, rédiger et sécuriser des contrats.

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**Date** : septembre à septembre

Rythme : 3 jours à l’Université, 2 jours en entreprise. A partir de fin février : en entreprise.

**Contact** : Stéphanie Augier ([Stephanie.Hoang@univ-lyon2.fr](mailto:Stephanie.Hoang@univ-lyon2.fr))

**Lieu** : Campus Berges du Rhône

**CONTENU**

* Comprendre la confiance numérique : protection et sécurité numérique
* Maîtriser les aspects théoriques et pratiques des outils numériques
* Maîtriser les fondamentaux du droit privé et du droit des affaires à l'ère du numérique
* Comprendre les règles de procédure et les enjeux de la Cyberjustice et de la Cybercriminalité
* Maîtriser les innovations technologiques

Plus-value : formation dans le domaine juridique et les technologies innovantes, qui fait intervenir des professionnels.

**PUBLIC / PRE REQUIS**

Étudiants du Master 1 Droit privé, parcours « Droit des activités numériques et tiers de confiance » ; après examen par la Commission pédagogique, examen des candidatures d’étudiants ayant obtenu un Master 1 en Droit et dont le dossier témoigne des pré-requis nécessaires et obtenus pour la poursuite d'études dans ce parcours de Master 2.

**DOMAINE :** Droit